



Assemblée ordinaire du 19 décembre 2022

Le 19 décembre, se sont tenues trois séances extraordinaires distinctes, soit une séance pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023, une séance pour la présentation du programme triennal d'immobilisa-

tions et une séance sur divers sujets devant être traités d'urgence.

Le maire a expliqué que les prévisions budgétaires sont déposées dans un contexte particulier, étant donné l'absence de trésorier et les embauches récentes à la direction générale et à la direction générale adjointe. Il a tenu à remercier toutes les personnes

qui ont participé à l'exercice dans les circonstances.

Prévisions budgétaires 2023 – Le Conseil a donné des orientations principales pour les orientations budgétaires, à savoir :

- Une meilleure mobilisation du personnel de la Municipalité, notamment par des formations et des activités de renforcement d'équipes.
- Une gestion efficiente des ressources et des actifs, par la mise en place d'un plan de maintien des actifs, une trousse de gestion

contractuelle, un portail citoyen en ligne et la modélisation du réseau d'aqueduc.

- Une diversification des revenus, notamment par un règlement tarifaire qui fera suite à la révision du règlement d'urbanisme.
- Une répartition sectorielle de la charge fiscale, afin que les coûts liés aux infrastructures soient mieux répartis au niveau des secteurs.
- Une réduction de l'empreinte écologique par la plantation d'arbres dans les parcs, un inventaire des émissions de GES, l'embauche d'un étudiant en environnement ainsi que des études sur les eaux usées et un plan pour le transport actif.
- L'amélioration de la connaissance du milieu, par des études de faisabilité concernant le transport actif, la circulation sur le chemin de la Montagne, des études hydrologiques et un plan directeur pour l'eau potable et les eaux usées et un recensement des milieux sensibles sur le territoire.
- L'amélioration des services aux citoyens, notamment la mise à jour du plan d'action destiné aux aînés et aux familles, un nouveau site web et l'offre d'applications en ligne, une nouvelle politique familiale, l'entretien des fossés et l'organisation de cafés-causeries.
- La protection du territoire, par l'élaboration d'un plan de protection et de conservation et la protection des sources d'eau potable.

Le maire a expliqué certaines nouveautés dans le budget, mentionnant que plusieurs études seront commandées et produites afin d'affiner la connaissance du territoire et de permettre de prendre des décisions éclairées sur plusieurs sujets, comme le développement immobilier. Des améliorations seront apportées aux pratiques concernant la sécurité publique, à savoir la possibilité de joindre les citoyens par SMS lors de problèmes

On note une augmentation d'environ 9% du budget par rapport à l'année précédente – Globalement, on explique que plusieurs hausses de dépenses devront être absorbées. Du côté de la gestion des matières résiduelles, l'augmentation est de 23,33% et de 25% pour les travaux publics. Ces hausses sont principalement dues à l'augmentation des coûts de l'essence.

Le coût relié au centre sportif est aussi beaucoup plus élevé que l'année précédente, principalement parce qu'il n'a été inauguré qu'en juillet 2022 et qu'ainsi, les coûts de l'année précédente ne concernaient que la période entre juillet et décembre alors que, pour 2023, les frais doivent couvrir l'année entière. Ensuite, parce que la principale source d'énergie du centre est le gaz naturel et que des hausses importantes sont enregistrées à ce niveau. Concernant le centre sportif, des transferts seront faits à même les surplus afin d'éponger une certaine partie de la hausse des coûts.

Après un remaniement des pratiques comptables, les tarifs liés à l'aqueduc et à l'égout sont diminués de respectivement de 12,14% et 37,72%.

Le budget de l'administration est augmenté de 27%. Selon la directrice générale, cette augmentation n'a pas beaucoup d'effet sur le résultat final du budget, puisqu'elle est prin-

cipalement due à un réaménagement des postes budgétaires, notamment la papeterie et l'informatique, qui sont désormais imputés au poste de l'administration.

La taxation directe aux citoyens oscillera entre une baisse de 1% et une augmentation de 1%, selon la valeur de la propriété.

Des sommes provenant des surplus seront réservées à la production des études concernant l'eau potable, les eaux usées, la circulation, les zones sensibles sur le territoire et les priorités en matière de développement.

Il n'a pas été possible de connaître l'état du surplus pour 2022. Le maire a précisé à l'audience que le Conseil reviendra sur ce sujet pour donner l'information dans les prochaines semaines.

Programme triennal des immobilisations – Plusieurs travaux et améliorations sont prévus au plan, dont l'achat de matériel informatique, la rénovation de l'hôtel de Ville et les frais liés à la documentation des actifs afin d'assurer la continuité des connaissances, considérant le fort taux de roulement du personnel. Un système pour l'enregistrement et la diffusion des séances du Conseil sera également acheté et installé.

Aux travaux publics, on prévoit l'achat de certains équipements tels un radar numérique, des conteneurs et un tracteur. Des travaux seront aussi réalisés au garage municipal.

Du côté des infrastructures, qui occupent la grande majorité des dépenses, on prévoit la réfection du ponceau sur le chemin Avila, les travaux sur le chemin de la Montagne, le drainage sur le chemin des Fauvettes, la stabilisation du chemin de la Rivière, les travaux qui restent à faire pour le cours d'eau Hervé et le pavage des chemins Avila et du Moulin. Plusieurs de ces travaux font toutefois l'objet de subventions.

Séance extraordinaire - Sujets divers
Lors de cette séance, plusieurs sujets ont été abordés. D'abord, le bal d'Antan qui a été annulé. Malgré la demande d'une conseillère de traiter du sujet, le maire a indiqué que le Conseil devait se rencontrer en caucus avant de l'aborder. Il a expliqué à la suite de cette annulation, la programmation serait revisitée pour 2023. Il serait question des sommes qui ont été dépensées pour le bal qui n'a pas eu lieu, mais aussi de celles qui ont été épargnées, l'événement n'ayant pas eu lieu. Il a par ailleurs précisé qu'une attention particulière serait portée à la gratuité des activités qui seront proposées pour le reste de la période de festivités du centenaire.

Un projet de règlement (758-08-23) concernant la location des résidences principales a été déposé. Ces locations seront désormais interdites, excepté dans quelques zones donnant sur la route 117. Le maire a précisé que ce règlement ne concerne pas les locations à court terme de type Airbnb, mais les locations de type saisonnier. Des consultations auront lieu ultérieurement.

SERVICES FUNÉRAIRES COMPLETS

Exposition, crémation, rapatriements
TOUT – POUR VOUS




2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca
24 heures sur 24 | 7 jours sur 7